



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des Services de l'Etat**

Bureau de la Coordination

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Lundi 25 juillet 2022

Préfecture de Seine-et-Marne - Salle Provisoire

15h00 à 16h00

Examen de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un ensemble commercial de 1 800 m² de surface de vente composé d'un magasin ALDI de 999 m² et d'un local de 801 m² de surface de vente à Avon.

Melun, le **20 JUIL. 2022**

Le Préfet,
Président de la commission départementale
d'aménagement commercial,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture
par suppléance,

Olivier GERSTLÉ